

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 FEVRIER 2014

- n° 121 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de M. François Ingold (Indépendant), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un parking payant pour les places de scooters et de motos

Mme Elena Strozzi (Verts) résume son postulat de la manière suivante:

"Les scooters et les motos sont une source importante de pollution atmosphérique et sonore en ville. La plupart du temps, munis d'un moteur à deux temps, ces véhicules peuvent émettre jusqu'à 120 fois plus de CO₂ qu'une voiture. Le bruit d'un scooter est comparable au bruit d'un camion. Selon le TCS, la majorité des scooters neufs ne respectent même pas les normes anti-pollution. Ces dernières années, en Suisse, les deux-roues motorisés ont explosé (de 12'000 unités en 1990 à 260'000 en 2013). Ces moyens de transports peu chers sont très en vogue chez les jeunes. Vu qu'aucun effort n'est demandé, les deux-roues motorisés peuvent aussi être vus comme une des causes du surpoids juvénile.

L'idée des parkings payants est à placer dans l'idée de freiner l'utilisation quotidienne des deux-roues motorisés, d'améliorer la qualité de la ville (baisse de la pollution), d'inciter l'utilisation du vélo, des transports en commun ou de se déplacer à pied, d'offrir de l'espace précieux à sa population et d'alimenter les caisses publiques.

Faire payer le stationnement aux deux-roues motorisés signifie:

- *un traitement égalitaire par rapport aux voitures;*
- *appliquer le principe du pollueur-payeur;*
- *limiter l'espace disponible en ville pour la circulation et son stationnement.*

Depuis l'année passée, la Ville de Bâle a introduit un système de parking payant pour les deux-roues motorisés (50 centimes par heure). Genève prévoit un essai en 2016, ainsi que Lausanne.

Sont à prévoir des parkings spécifiques pour les habitants, du style vignette.

Avec ce postulat nous demandons donc d'analyser:

- *la situation du parc des deux-roues motorisés et son évolution en ville de Fribourg et dans les communes avoisinantes;*
- *les possibilités techniques d'introduire des parkings payants pour les deux-roues motorisés;*
- *les entrées possibles liées à une telle mesure. Cet argent devrait ensuite être utilisé pour inciter la mobilité douce."*